



Lettre adressée au Conseil de l'Œuvre de la Propagation de la Foi (février 1885)

Messieurs,

Mgr Livinhac et Mgr Charbonnier se sont chargés de vous adresser, avant leur départ pour leurs missions, un rapport sur les vicariats apostoliques du Nyanza et du Tanganyka et ces rapports vous arriveront par le présent courrier. Je viens vous entretenir moi-même de nos deux missions du Haut-Congo méridional et septentrional et des résolutions que nous imposent les événements qui se précipitent relativement à l'Afrique équatoriale. Je commencerai par résumer en quelques mots, les événements que vous ont appris déjà les feuilles publiques et les recueils spéciaux qui s'occupent de ces régions, principalement en Allemagne et en Belgique.

Après ce préambule, tout géographique et politique, j'en viens à la question de nos missions. Comme vous vous en souvenez sans doute, Messieurs, c'est par les sources même du fleuve, voisines du Tanganyka, que nous avons commencé notre mission du Haut-Congo. Le révérend père Guillet, ainsi que je vous l'ai dit dans ma lettre du mois de décembre, avait reçu l'ordre de remonter le cours de ce fleuve et de s'établir au Manyéma, dans les environs de Nyangoué. De là, nos missionnaires devaient peu à peu se diriger en aval, en suivant une route directement opposée à celle de Stanley qui a remonté le Congo pour l'établissement de ses stations, tandis que nous voulions le descendre pour fonder les nôtres. Mais ce qui vient de se passer à Berlin et l'activité très grande qui se manifeste déjà et qui va croître encore dans les régions assignées à la Belgique et à la France, nous obligent à changer brusquement de plan. Déjà, en effet, les missionnaires protestants, toujours aux aguets et favorisés d'ailleurs par Stanley, protestant lui-même, commencent des établissements dans ces régions. Il est donc indispensable que nos missionnaires s'y montrent en même temps qu'eux et s'y établissent, s'il est possible, avant eux.

C'est ce que nous avons déjà tenté, il y a trois ans, par l'œuvre de monsieur l'abbé Guyot et de monsieur l'abbé Baudounet. Ces deux ecclésiastiques étaient chargés d'un voyage d'exploration destiné à fixer les points sur lesquels il était préférable de fonder nos premières missions, tant au point de vue de la possibilité des relations qu'à celle de la densité des populations, conditions nécessaires pour rendre une mission fructueuse. Vous savez

quelle douloureuse issue a eu cette tentative. Mr l'abbé Guyot est mort, noyé dans les eaux du Congo, et tout porte à croire que sa mort est le résultat d'un calcul atroce. L'abbé Baudounet, en proie à des fièvres graves est rentré à Alger.

Avec l'abbé Guyot a disparu, sans que nous n'ayons jamais pu en retrouver la trace, tout ce qu'il avait, argent, pacotille, provisions, papiers. C'est ce qui nous avait décidé, après une si pénible épreuve, à recommencer la mission par la voie opposée, et voilà comment nous avons établi la mission du Manyéma. Mais aujourd'hui la nécessité commande et la nécessité n'a point de loi. Le Conseil de la Société des Missionnaires d'Alger vient donc de décider le départ de deux nouvelles caravanes, qui prendront la route de l'océan Atlantique. L'une d'elles est destinée à la mission du Haut-Congo méridional, c'est-à-dire au territoire dont la possession a été adjugée aux Belges par le Congrès de Berlin. La seconde est destinée au Haut-Congo septentrional, c'est-à-dire au territoire dont le protectorat est reconnu à la France par le même Congrès. Ces deux caravanes doivent remonter le cours du fleuve jusqu'à un point intermédiaire entre Stanley-Pool et Falls Station, c'est-à-dire à environ quatorze cents kilomètres des côtes de l'océan.

C'est au mois d'avril que doivent partir ces deux caravanes, dont le personnel est déjà désigné, quoique cependant sous le bénéfice de la décision que vous allez prendre vous-mêmes, et que je viens en ce moment solliciter de vous. Il nous faudrait, à la rigueur, pouvoir encore envoyer là douze missionnaires. Mais pour payer un tel voyage et un premier établissement cent mille francs au moins seraient encore nécessaires. Pouvez-vous nous les accorder comme frais de voyage ? Si vous ne le pouvez pas, nous serons obligés de nous restreindre dans la proportion où vous diminuerez les chiffres de la subvention demandée.

